

En 2024, environ 40 000 tonnes de déchets ont été collectées sur le secteur SIREDOM (Draveil, Montgeron et Vigneux-sur-Seine), dont plus de la moitié sont constituées d'ordures ménagères. Cela représente environ 250 kilos d'ordures ménagères par an et par habitant. 34 % de ces ordures ménagères sont constituées de biodéchets alimentaires. La loi oblige maintenant à trier ces déchets biodégradables à la source. C'est une belle opportunité que nous allons mettre en œuvre dès le 1<sup>er</sup> juillet prochain dans les 3 villes concernées.

En effet, cela peut permettre la production de compost qui pourra améliorer la qualité des sols. Les biodéchets peuvent également être destinés à la méthanisation, ils permettront ainsi de produire du biogaz qui sera soit destiné à un usage local, soit réinjecté dans le réseau de gaz naturel.

Dans tous les cas, en réduisant la quantité d'ordures ménagères résiduelles produites en Val d'Yerres Val de Seine, le tri à la source des biodéchets permettra de réduire notre bilan carbone. Et c'est bon pour notre planète !

Bien cordialement.



**François Durovray**  
Ministre délégué  
aux transports  
Président de la Communauté  
d'Agglomération  
Val d'Yerres Val de Seine



**Sylvie Carillon**  
Vice-Présidente déléguée  
à la transition écologique,  
Maire de Montgeron



**VAL D'YERRES  
VAL DE SEINE**

Secteur

**5**

**Année  
2025**

**NOUVEAU** À partir du 1<sup>er</sup> juillet 2025  
collecte des biodéchets,  
dossier spécial à l'intérieur

## ORDURES MÉNAGÈRES

### Mercredi soir

collecte à partir de 17h OU 19h  
en fonction des rues



Sortie de bacs  
avant 17h ou 19h

**SACS AU SOL  
INTERDITS**

## DÉCHETS VÉGÉTAUX

### Mardi matin

Toutes les semaines en mars, avril, mai, juin,  
septembre, octobre, novembre.

2 fois par mois en juillet, août et décembre.

1 fois par mois en janvier et février.

Voir calendrier au dos du document

EN VRAC,  
SANS SAC  
BAC FERMÉ



Sortie des bacs  
avant 5h ou la  
veille au soir

EN FAGOTS  
ATTACHÉS AVEC  
DE LA FICELLE,  
MAXIMUM 10  
À CÔTÉ DU BAC



INTERDICTION  
DE POSER DES  
SACS (PAPIER,  
PLASTIQUE...) AU SOL

**NE PAS JETER  
À DÉPOSER EN DÉCHÈTERIE**

Souches et branches d'une longueur supérieure  
à 1,20m et de section supérieure  
à 10cm



COLLECTE DE SAPINS NATURELS ET ENTIERS,  
N'EXCÉDANT PAS 1M50

**MARDI 7 JANVIER**

PRÉSENTATION DES SAPINS À LA COLLECTE  
AVANT 5H DU MATIN OU LA VEILLE AU SOIR

# Collecte des déchets

Draveil - Secteur 5

## EMBALLAGES & PAPIERS

### Vendredi matin



PAPIERS, JOURNAUX,  
MAGAZINES



EMBALLAGES EN MÉTAL



EMBALLAGES CARTONS

LES GRANDS CARTONS DOIVENT ÊTRE VIDES,  
PLIÉS ET ATTACHÉS À CÔTÉ DU BAC



EMBALLAGES PLASTIQUES

**NE PAS JETER**

À DÉPOSER DANS LE BAC  
D'ORDURES MÉNAGÈRES

Papiers et mouchoirs sales,  
papier peint, papier de boucherie,  
couches, protections hygiéniques,  
masques de protection Covid...

Sortie des bacs  
avant 5h ou la  
veille au soir



## VERRE

### 4<sup>e</sup> mercredi matin



Sortie des bacs  
avant 6h ou la  
veille au soir

ENLEVER LES  
BOUCHONS



**NE PAS JETER**



Bouchons



Miroir, vitres,  
pare-brises



Verre cassé,  
porcelaine, faïence,  
cristal



Ampoules

## ENCOMBRANTS

Sortie des  
encombrants la  
veille au soir



Appel et service gratuits

**0800 97 98 00**

afin d'obtenir un rendez-vous pour  
la collecte de vos encombrants  
à votre domicile

**DÉPÔT LIMITÉ À 1,5 M<sup>3</sup>**

(environ un canapé de 2 places)

**NE PAS JETER ET AMENER EN DÉCHÈTERIE :**

DÉCHETS DE VÉHICULES ET LEURS COMPOSANTS, PNEUS,  
HUILES DE VIDANGE, DÉCHETS DANGEREUX DES MÉNAGES  
(PILES, BATTERIES, TUBES FLUORESCENTS, PEINTURES,  
SOLVANTS), DÉBLAIS, GRAVATS, VITRES, CÉRAMIQUE,  
MIROIRS, DÉCOMBRES, TUILES ET DÉCHETS PROVENANT  
DES TRAVAUX, POTS DE FLEUR EN TERRE CUITE...

Plus d'informations à l'intérieur du calendrier

# Index des rues Secteur 5

## SORTIE DES BACS AVANT 17H

ALOUETTES (ALLÉE DES)  
ANÉMONES (RUE DES)  
AUBÉPINES (ALLÉE DES)  
BELLANGER (RUE DE L'ABBÉ)  
BERTHELOT (AVENUE MARCELIN)  
**BICHES (ALLÉE AUX) DU 7 AU 13 ET DU 10 AU 12**  
LA BOETIE (ALLÉE ETIENNE DE LA)  
BOIS DES GAUDICHES (ALLÉE DU)  
BOIS ROSAY (VILLA DU)  
CAILLES (ALLÉE DES)  
CHARRIÈRE (RUE DE LA)  
CHENAIE (ALLÉE DE LA)  
CHEVALIÈRE (ALLÉE DE LA)  
**CITÉ NOUVELLE (ALLÉE DE LA) DU N°1 AU N°7 ET DU N°2 AU N°8**  
CLOS (RUE DU)  
COLLÈGES (ALLÉE DES)  
**CORNEILLE (RUE) DU N°3 AU N°3Q**  
COTTAGES (ALLÉE DES)  
DELIBES (RUE LÉO)  
DIDA (RUE ALPHONSE)  
DUMONT (ALLÉE VICTOR)  
ÉTOURNEAUX (ALLÉE DES)  
FAUVETTES (RUE DES)  
FLEURS (RUE DES)  
FONTAINE (ALLÉE DE LA)  
GALANTE (RUE DE LA)  
GAUGUIN (ALLÉE PAUL)  
GÉLINOTTES (ALLÉE DES)  
GRIVES (ALLÉE DES)  
HAIES SAINT-RÉMY (RUE DES)  
JARDINS ROUSSEAU (ALLÉE DES)  
**LIBERT (AVENUE) DU N°1 AU 27 ET DU N°2 AU 28**  
MERLES (ALLÉE DES)  
MONTAIGNE (ALLÉE MICHEL DE)  
MORGELINE (ALLÉE DE LA)  
**MORY (RUE CHARLES) DU N° 38 À LA FIN DES N° PAIRS  
ET DU N° 21 À LA FIN DES N° IMPAIRS**  
MÛRIERS (ALLÉE DES)  
NEUVE (RUE)  
NOAILLES (ALLÉE ANNA DE)  
NORMANDIE (RUE DE)  
ORME AU CHAT (SENTIER DE L')  
PASSEREAUX (ALLÉE DES)  
PASTOUREAUX (ALLÉE DES)  
PERDRIX (ALLÉE DES)  
PINSONS (RUE DES)  
**PLANTAINS (ALLÉE DES) NUMÉROS 4, 5 ET 6**  
PONT CHARDON (RUE DU)  
PRINTANIÈRE (ALLÉE)  
PRUNELLIERES (ALLÉE DES)  
QUATRE VENTS (ALLÉE DES)  
ROUVRAIE (ALLÉE DE LA)  
ROYER (RUE CHARLES)  
**SAINT-JEAN (RUE DES) DU 1 AU 25 ET DU 2 AU 14**  
SOURCES (RUE DES)  
SAND (ALLÉE GEORGE)  
SCHWEITZER (RUE DU DOCTEUR)  
**SUD AU NORD (ALLÉE DU) DU 1 AU 3 ET DU 2 AU 6**  
**TAMPONNET (RUE) DU 1 AU 9 ET DU 2 AU 12**  
**TERRASSE (ALLÉE DE LA) DU 1 AU 5 ET DU 2 AU 6**  
TOURTERELLES (ALLÉE DES)  
UNION (RUE DE L')  
UZELLES (ALLÉE DES)  
VILLA SAINT-JOSEPH (ALLÉE DE LA)  
VILLENEUVE (ALLÉE DE)

## SORTIE DES BACS AVANT 19H

AUBEAU (RUE RÉMY)  
BAC DE RIS (CHEMIN DU)  
BAPTISTE (SENTIER DE LA)  
**BARBUSSE (BOULEVARD HENRI) DU 1 AU 63 ET DU 8 AU 50 SAUF LES N° 2 ET 6 B15**  
BAS DE CHAMPROSAY (RUE DU)  
BEL AIR (RUE DU)  
BELVÉDÈRE (RUE DU)  
BERLIOZ (RUE HECTOR)  
BIZET (RUE)  
BOILEAU (RUE)  
BOIS ROSAY (RUE DU)  
**CAMATTE (RUE LOUIS) sauf Hôpital Joffre et crèche**  
CHÈNE D'ANTIN (RUE DU)  
CHEVAUX D'ANTAN (RUE DES)  
CHOPIN (RUE FRÉDÉRIC)  
**CORNEILLE (RUE) SAUF DU 3 AU 3Q**  
CORNOUILLERS (RUELLE DES)  
DAUBOEUF (RUE DES)  
**DAUDET (RUE ALPHONSE) TOUS LES N° SAUF LE N° 14**  
**DELACROIX (AVENUE EUGÈNE) DU 3 AU 105 ET DU 2 AU 96**  
ÉPIS D'OR (RUE DES)  
ERMITAGE (RUE DE L')  
GONCOURT (RUE EDMOND DE)  
GOUNOD (RUE)  
GRANGE (SQUARE DE LA)  
MASSENET (RUE)  
MÉSANGES (RUE DES)  
MOISSONS (ALLÉE DES)  
NADAR (RUE)  
NOUVELLE (RUE)  
PERREUX (AVENUE DES)  
**PORT AUX MALADES (RUE DU) DU 2 AU 12**  
POUSSIN (RUE LUCIEN)  
RABOT (RUE ÉTIENNE)  
RACINE (RUE)  
RAVEL (ALLÉE MAURICE)  
RIS (RUE DE)  
ROCHEFORT (RUE DU)  
ROUFFY (RUE DU DOCTEUR)  
**SAINT-JEAN (RUE DES) DU N° 27 AU DERNIER NUMÉRO  
IMPAIR ET DU N° 16 AU DERNIER NUMÉRO PAIR**  
SAINT-SAËNS (RUE)  
SAINTE-ANNE (RUE)  
SÉNART (RUE DE)  
SIX LOGIS (ALLÉE DES)  
VAUX (ALLÉE DES)  
VERSANT (RUE DU)  
VERTE (RUE)

## UNE QUESTION ?

- Pour toute question sur la gestion de vos déchets ménagers, appelez le service au : **01 69 73 71 32**
- Pour toute demande sur vos bacs de collecte, formulaire en ligne [www.vyvs.fr](http://www.vyvs.fr)

→ RETROUVEZ LA CARTOGRAPHIE DE TOUS LES SECTEURS DE LA COMMUNE SUR LE SITE [VYVS.FR](http://VYVS.FR)

# AGISSONS POUR RÉDUIRE NOS DÉCHETS

Le Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés 2025 - 2030, un outil qui fixe un objectif de réduction des déchets de **-60kg/habitant sur 6 ans**. Plus d'infos sur le site de l'Agglo : [www.vyvs.fr](http://www.vyvs.fr)

## COMPOSTEURS

Réduisez et transformez vos déchets alimentaires et vos déchets végétaux en engrais en réalisant votre propre compost.

Modalités d'inscription pour obtenir un composteur gratuitement, rendez-vous sur le site de l'Agglo : [www.vyvs.fr](http://www.vyvs.fr)

**Au 1<sup>er</sup> juillet 2025, la collecte des biodéchets alimentaires complètera le dispositif de compostage.**



## SECONDE VIE POUR LES OBJETS DU QUOTIDIEN

**DON de vos objets du quotidien** encore en bon état à la Ressourcerie « La Fabrique à Neuf » au **13-15 route de Corbeil, Montgeron**

**ESPACE BOUTIQUE d'objets de 2<sup>ème</sup> main** (friperie, vaisselle, jeux, matériel électrique, mobilier) au **46, avenue Jean Jaurès, Montgeron**

Consulter les jours et horaires sur [www.ressourcerie-montgeron.com](http://www.ressourcerie-montgeron.com) et au **01 69 43 34 30**

## BORNES TEXTILE

Déposez vos textiles et vos chaussures usés ou que vous n'utilisez plus !

**Consignes :** dans un sac (30L max), vêtements propres et secs, chaussures attachées par paire.

Retrouvez la borne textile la plus proche de chez vous sur le site : [www.refashion.fr](http://www.refashion.fr) dans la rubrique « citoyen ».



**NOUVEAU**

**Créez votre compte en ligne pour la carte de déchèterie**

**LES DÉCHÈTERIES (ÉCO-CENTRES)**



**IMPORTANT**

Le Siredom met en place un nouveau service : le compte en ligne pour accéder aux déchèteries.

Pour les demandes de nouvelle carte ou de carte perdue, il vous appartient de créer votre compte en ligne.

Après création de votre compte et validation par le SIREDOM, la carte vous sera adressée par courrier postal par la Communauté d'agglomération Val d'Yerres Val de Seine.

**ATTENTION**

Les cartes ne pourront plus être remises et délivrées en main propre au siège annexe de Draveil.

**COMMENT PROCÉDER ?**

Un tutoriel pas à pas vous attend pour vous guider sur [www.siredom.com](http://www.siredom.com) portail Ecocito

Pour toutes informations complémentaires, n'hésitez pas à contacter le Siredom à l'adresse suivante : [contact@siredom.com](mailto:contact@siredom.com)

**BESOIN D'AIDE ?**

Les conseillers numériques de la Maison du Numérique à Draveil peuvent vous accompagner dans cette démarche :

Tél. : 01 69 52 49 18

Mail : [maisonnumerique@vyvs.fr](mailto:maisonnumerique@vyvs.fr)

**NOUVEAU**

**À partir du 1<sup>er</sup> juillet 2025**

# LANCEMENT DU TRI À LA SOURCE DES BIODÉCHETS ALIMENTAIRES

**C'EST QUOI LES BIODÉCHETS ?**

Ils constituent 34 % du contenu de notre bac à ordures ménagères et sont biodégradables. Ils proviennent des déchets de cuisine et de table.

**COMMENT ÇA VA SE PASSER ?**

À partir du 1<sup>er</sup> juillet 2025, les biodéchets alimentaires pourront être triés dans un petit sac orange qui vous sera remis par l'Agglomération. Il ne vous restera plus qu'à mettre vos biodéchets en sac fermé dans votre bac à ordures ménagères. Les sacs seront alors triés, puis orientés vers une unité de méthanisation afin de produire du biogaz et du compost.

**ET LES DÉCHETS VERTS ?**

Ceux-ci continueront d'être collectés séparément en porte-à-porte, ou bien en déchèterie.



**1**  
DÉCHETS DE PRÉPARATION DE REPAS ET RESTES ALIMENTAIRES



**2**

**3**  
À METTRE DANS LE BAC DES ORDURES MÉNAGÈRES



La loi Anti-Gaspillage pour une Économie Circulaire (AGEC) prévoit que les collectivités mettent à disposition des habitants une solution de tri à la source des biodéchets pour mieux les valoriser. En effet, **TRIER** les biodéchets représente de nombreux bénéfices :

- **RÉDUIRE** le bilan carbone du secteur des déchets à travers la réduction du stockage et de la combustion des déchets.

- **PRODUIRE** du biogaz qui peut être soit destiné à un usage local, soit réinjecté dans le réseau de gaz naturel.

- **FOURNIR** les agriculteurs ou gestionnaires d'espaces verts en engrais organiques et ainsi améliorer la qualité agronomique des sols.

Toute l'actualité sur la mise en œuvre du tri des biodéchets alimentaires : rendez-vous sur le site de l'Agglo : [www.vyvs.fr](http://www.vyvs.fr) (guide du tri des biodéchets alimentaires, modalités de distribution des sacs spécifiques pour le tri : préinscription en ligne **à partir de mars 2025**).

Secteur

5

DRAVEIL

CALENDRIER 2025  
DES JOURS DE COLLECTE

Service gestion des déchets 01 69 73 71 32 / www.vyvs.fr

VAL D'YERRES  
VAL DE SEINE

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

NOUVEAU

À partir du 1<sup>er</sup> juillet 2025 collecte des biodéchets. Dossier spécial à l'intérieur

JANVIER	FÉVRIER	MARS	AVRIL	MAI	JUIN	JUILLET	AOÛT	SEPTEMBRE	OCTOBRE	NOVEMBRE	DÉCEMBRE
1 M OM	1 S	1 S	1 M DV	1 J	1 D	1 M OM+Bio	1 V E	1 L	1 M OM+Bio	1 S	1 L
2 J	2 D	2 D	2 M OM	2 V E	2 L	2 M OM+Bio	2 S	2 M DV	2 J	2 D	2 M DV
3 V E	3 L	3 L	3 J	3 S	3 M DV	3 J	3 D	3 M OM+Bio	3 V E	3 L	3 M OM+Bio
4 S	4 M	4 M DV	4 V E	4 D	4 M OM	4 V E	4 L	4 J	4 S	4 M DV	4 J
5 D	5 M OM	5 M OM	5 S	5 L	5 J	5 S	5 M DV	5 V E	5 D	5 M OM+Bio	5 V E
6 L	6 J	6 J	6 D	6 M DV	6 V E	6 D	6 M OM+Bio	6 S	6 L	6 J	6 S
7 M	7 V E	7 V E	7 L	7 M OM	7 S	7 L	7 J	7 D	7 M DV	7 V E	7 D
8 M OM	8 S	8 S	8 M DV	8 J	8 D	8 M DV	8 V E	8 L	8 M OM+Bio	8 S	8 L
9 J	9 D	9 D	9 M OM	9 V E	9 L	9 M OM+Bio	9 S	9 M DV	9 J	9 D	9 M
10 V E	10 L	10 L	10 J	10 S	10 M DV	10 J	10 D	10 M OM+Bio	10 V E	10 L	10 M OM+Bio
11 S	11 M DV	11 M DV	11 V E	11 D	11 M OM	11 V E	11 L	11 J	11 S	11 M DV	11 J
12 D	12 M OM	12 M OM	12 S	12 L	12 J	12 S	12 M	12 V E	12 D	12 M OM+Bio	12 V E
13 L	13 J	13 J	13 D	13 M DV	13 V E	13 D	13 M OM+Bio	13 S	13 L	13 J	13 S
14 M DV	14 V E	14 V E	14 L	14 M OM	14 S	14 L	14 J	14 D	14 M DV	14 V E	14 D
15 M OM	15 S	15 S	15 M DV	15 J	15 D	15 M	15 V E	15 L	15 M OM+Bio	15 S	15 L
16 J	16 D	16 D	16 M OM	16 V E	16 L	16 M OM+Bio	16 S	16 M DV	16 J	16 D	16 M DV
17 V E	17 L	17 L	17 J	17 S	17 M DV	17 J	17 D	17 M OM+Bio	17 V E	17 L	17 M OM+Bio
18 S	18 M	18 M DV	18 V E	18 D	18 M OM	18 V E	18 L	18 J	18 S	18 M DV	18 J
19 D	19 M OM	19 M OM	19 S	19 L	19 J	19 S	19 M DV	19 V E	19 D	19 M OM+Bio	19 V E
20 L	20 J	20 J	20 D	20 M DV	20 V E	20 D	20 M OM+Bio	20 S	20 L	20 J	20 S
21 M	21 V E	21 V E	21 L	21 M OM	21 S	21 L	21 J	21 D	21 M DV	21 V E	21 D
22 M OM	22 S	22 S	22 M DV	22 J	22 D	22 M DV	22 V E	22 L	22 M OM+Bio	22 S	22 L
23 J	23 D	23 D	23 M OM	23 V E	23 L	23 M OM+Bio	23 S	23 M DV	23 J	23 D	23 M
24 V E	24 L	24 L	24 J	24 S	24 M DV	24 J	24 D	24 M OM+Bio	24 V E	24 L	24 M OM+Bio
25 S	25 M	25 M DV	25 V E	25 D	25 M OM	25 V E	25 L	25 J	25 S	25 M DV	25 J
26 D	26 M OM	26 M OM	26 S	26 L	26 J	26 S	26 M	26 V E	26 D	26 M OM+Bio	26 V E
27 L	27 J	27 J	27 D	27 M DV	27 V E	27 D	27 M OM+Bio	27 S	27 L	27 J	27 S
28 M	28 V E	28 V E	28 L	28 M OM	28 S	28 L	28 J	28 D	28 M DV	28 V E	28 D
29 M OM		29 S	29 M DV	29 J	29 D	29 M	29 V E	29 L	29 M OM+Bio	29 S	29 L
30 J		30 D	30 M OM	30 V E	30 L	30 M OM+Bio	30 S	30 M DV	30 J	30 D	30 M
31 V E		31 L		31 S		31 J	31 D		31 V E		31 M OM+Bio

OM ORDURES MÉNAGÈRES

E EMBALLAGES &amp; PAPIERS

VERRE

DV DÉCHETS VÉGÉTAUX

OM+Bio ORDURES MÉNAGÈRES + BIODÉCHETS



COLLECTE SAPINS DE NOËL